

DEPARTEMENT NORD
CANTON ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE HASNON

ARRÊTÉ DU MAIRE

2022_77

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu les articles L.131-1 et suivants du Code des Communes,

Vu la demande de l'entreprise LES FRERES MONTIER de FRESNES SUR ESCAUT pour la mise en œuvre d'enrobé sur chaussée

ARRETEArticle 1

Afin d'assurer la sécurité des usagers, les dispositions ci-dessous sont prises **du 12/09/2022 au 16/09/2022 rue Edouard Vaillant (de l'angle de la rue du creusot jusqu'à la choque) :**

- Circulation interdite pendant la durée des travaux
- Interdiction de stationner moitié trottoir/moitié route

Article 2

Les pompiers, les services de police, le SMUR ne sont pas concernés par les articles 1.

Article 3

La signalisation adéquate sera apposée par l'entreprise LES FRERES MONTIER de FRESNES SUR ESCAUT.

Article 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 06/09/2022



Le Maire,

André DESMEDT